

## MARCHÉ DE L'EMPLOI

Les taux de chômage diffèrent de manière conséquente d'une rive à l'autre du Rhin. Côté français, au premier trimestre 2013, l'Alsace comptabilisait 9,5 % de chômage. Sur les versants suisse et allemand, les chiffres indiquent une conjoncture beaucoup plus clémente, avec 4 % de chômage pour le Land de Bade-Wurtemberg et le Canton de Bâle-Ville<sup>30</sup>.

Historiquement, le Rhin Supérieur se caractérise par des flux de travailleurs pendulaires importants du fait de la proximité culturelle et linguistique entre les différents versants. La Suisse du Nord-Ouest est la principale destination de ces travailleurs avec 31 000 Français et 27 500 Allemands. Environ 28 000 Français se rendent quant à eux quotidiennement en Allemagne. Très peu de flux sortants sont observables dans les Cantons suisses et la France n'accueille que quelques centaines de frontaliers<sup>31</sup>. La crise économique a conduit à un ralentissement temporaire de ces mouvements de travailleurs, qui ont repris depuis quelques mois. Néanmoins, les acteurs publics et privés s'accordent sur le manque de qualifications et la maîtrise déclinante de l'allemand par les Alsaciens, ce qui restreint la mobilité de ces personnes vers des zones d'emploi où les besoins de main-d'œuvre qualifiée sont importants.

- **Le placement transfrontalier des demandeurs d'emploi** a été renforcé depuis 2013 par l'ouverture de **trois services de placement** transfrontalier sur la frontière franco-allemande. En matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage, des efforts ont également été menés avec la signature le 12 septembre 2013 d'un accord-cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin Supérieur, qui règle entre autres la question de la taxe d'apprentissage, entièrement prise en charge par la Région Alsace. Reste néanmoins à motiver les candidats français potentiels, encore peu enclins à franchir le pas.

## ACTEURS DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE TRANSFRONTALIÈRE

L'action publique est plus forte en France, où la Région Alsace constitue un acteur traditionnel important. Dans sa stratégie Alsace 2030, la collectivité identifie le transfrontalier comme un axe de développement et associe des partenaires suisses et allemands aux ateliers de réflexion.

La CUS prend par ailleurs de plus en plus conscience de l'intérêt d'une stratégie économique à l'échelle transfrontalière et a rédigé en 2009 sa feuille de route stratégique Strasbourg 2020, qui comprend un volet et plusieurs projets transfrontaliers, dont certains cités ci-dessus.

Le Conseil Général du Haut-Rhin, confronté à un différentiel de compétitivité plus important du fait de la proximité de Bâle, mobilise ses ressources pour l'action transfrontalière, notamment pour des projets d'équipements et d'aménagements territoriaux (projets IBA Basel 2020 et 3Land).

Autre point important : les trois CCI alsaciennes ont fusionné leurs services dédiés à l'action transfrontalière au sein de la Direction de la coopération transfrontalière de la CCI Alsace, qui constitue l'interlocuteur unique pour les chambres consulaires allemandes et suisses.

- En matière d'emploi, la Maison de l'emploi et de la formation de Strasbourg, qui compte Pôle Emploi, la *Bundesagentur für Arbeit* et des entreprises allemandes au sein de son conseil d'administration, conduit également une **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)** transfrontalière sur les métiers portuaires. Voir la fiche projet page 108.

Les services de l'État, via la DIRECCTE, participent activement au partenariat EURES.

Du côté français, les acteurs estiment nécessaire une intervention publique multiniveaux, mais jugent que le système actuel de gouvernance est perfectible.

En transfrontalier, des instances de coopération existent telles que la Conférence du Rhin Supérieur et la Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur, dont le pilier Économie fédère les CCI des trois pays.

Il reste toutefois difficile de trouver des articulations avec les systèmes allemands et suisses. Avec l'Allemagne, le dialogue est facilité par le statut similaire des CCI à celui des chambres consulaires françaises et où la compétence économique est partagée entre communes et Länder. Cela s'avère en revanche beaucoup plus difficile avec la Suisse, où les CCI sont des organismes privés et indépendants.

- **Le réseau TransInfoNet**, qui regroupe depuis 1996 cinq chambres des métiers de l'espace transfrontalier afin d'offrir une assistance juridique et administrative à la prestation transfrontalière de services, constitue un partenariat davantage consolidé. La votation de février 2014, dont les conséquences en matière d'équilibre économique régional sont encore floues, a refroidi les relations avec la Confédération. L'évolution de la coopération économique est ainsi en attente.

<sup>30</sup> Source : *Le tissu économique en Alsace et dans la CUS : évolution 2008-2013*, Les indicateurs de l'ADEUS, numéro 66, mars 2014

<sup>31</sup> Source : [www.eures-t-rhinsuperieur.eu](http://www.eures-t-rhinsuperieur.eu)